

DECRET N°2012-350 DU 02 OCTOBRE 2012

Chargeant **Monsieur Raphaël EDOU**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire de l'intérim de Madame **Dorothée A. KINDE GAZARD**, Ministre de la Santé pour compter du **22 Septembre 2012**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le Décret 2012-069 du 10 avril 2012 portant la composition du Gouvernement.
- Vu** le Décret 2012-329 du 23 septembre 2012 Chargeant Monsieur **Benoît Assouan Comlan DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes de l'intérim du Chef de l'Etat.

DECRETE

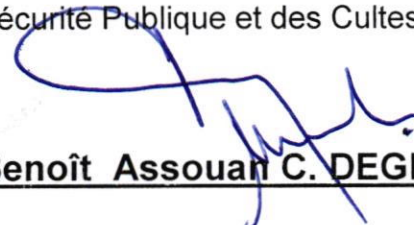
Article 1^{er} : Pour compter du Vendredi 22 Septembre 2012, **Monsieur Raphaël EDOU**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'intérim de Madame **Dorothée A. KINDE GAZARD**, Ministre de la Santé pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 octobre 2012

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent et P.O.,

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et des Cultes


Benoît Assouan C. DEGLA